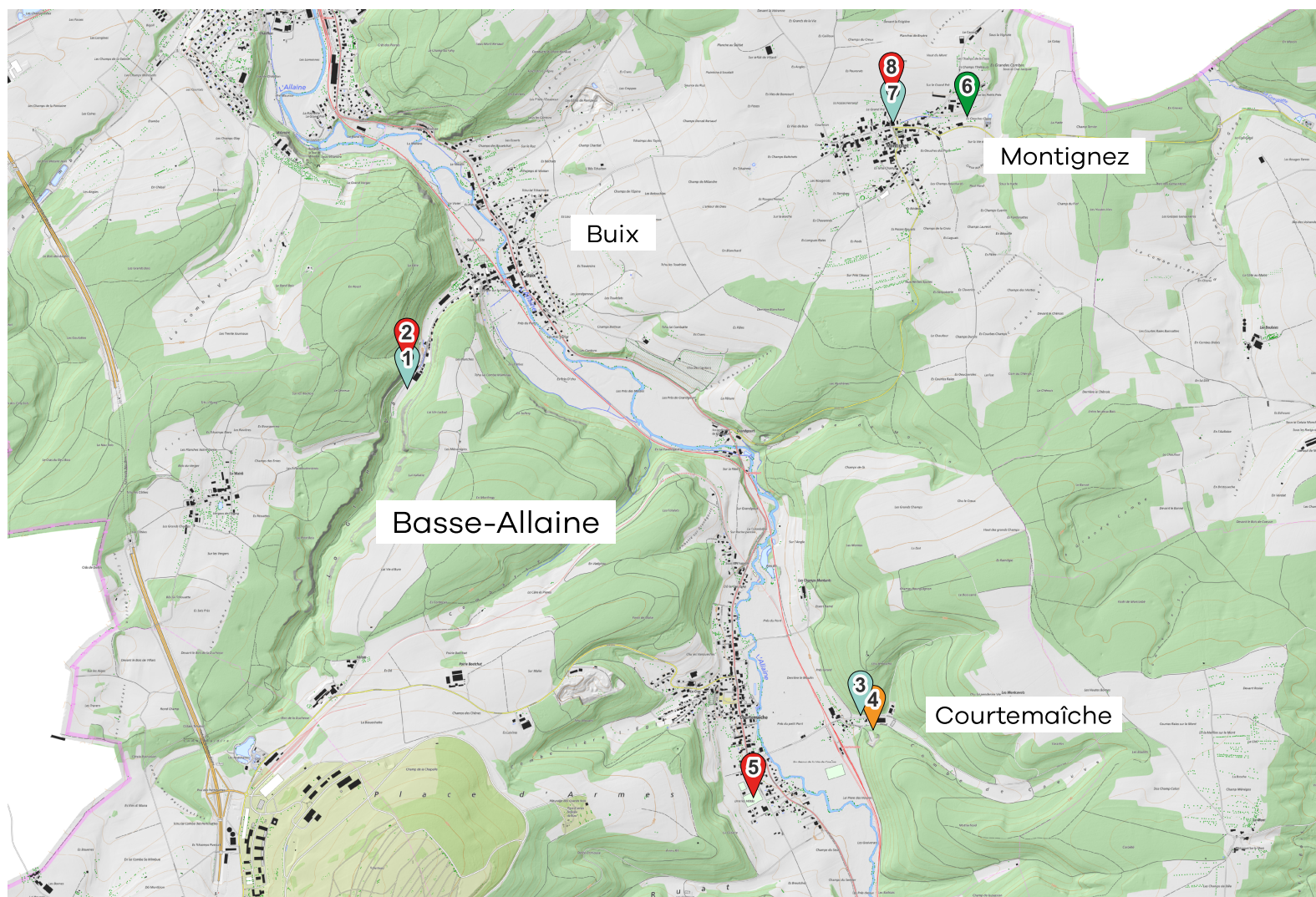




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur

 Déchèterie

 Déchets verts

 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Basse-Allaine



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mes **CENTRES DE TRI**

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
Lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Quatre samedis de 8h à 11h aux dates suivantes :
Janv. 6 / Avril 6 / Juillet 6 / Oct. 5.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
Du lundi au vendredi de 7h à 11h45 et de 13h15 à 17h15.

Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15.

2 samedis matin par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 6-20 / Fév. 3-17 / Mars 2-16 / Avril 6-20 / Mai 4-18 / Juin 8-22 / Juillet 6-20 / Août 10-24 / Sept. 7-21 / Oct. 5-19 / Nov. 9-23 / Déc. 7-21.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

032 466 33 66 / Chemin de Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy / www.sepe-porrentruy.ch.
Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois.
Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.

Mes **ÉCOPOINTS (voir plan)**

Lundi au samedi : 08h00-12h00 & 13h30-18h30

1 - Buix : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de café, textiles TEXAID

2 - Buix : moloks sacs poubelle estampillés SIDP seulement

3 - Courtemaîche : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de café, textiles TEXAID

5 - Courtemaîche : moloks sacs poubelle estampillés SIDP seulement

7 - Montignez : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de café, textiles TEXAID

8 - Montignez : moloks sacs poubelle estampillés SIDP seulement.

Mes **AUTRES POINTS DE COLLECTE (voir plan)**

4 - Courtemaîche : déchets inertes ménagers, branches, déchets de coupe d'arbre, haies, bois propre, bois traité, les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

6 - Montignez, Ferme des Petits Prés, Famille Etique : compost et gazon uniquement le mercredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 15h00 à 19h00.

Contact et infos

Basse-Allaine
Administration communale
2923 Courtemaîche
Tél. 032 466 14 70
administration@basse-allaine.ch
www.basse-allaine.ch

Lien vers le site internet de la commune

Lien vers le site internet de la commune



Encombrants

4 - Courtemaîche : Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
voir règlement concernant la gestion des déchets sur notre site internet : www.basse-allaine.ch.

Conteneurs pucés

Les tournées concernant les conteneurs pucés restent en place comme les autres années, soit : pour Buix et Montignez le jeudi et pour Courtemaîche le mardi.

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

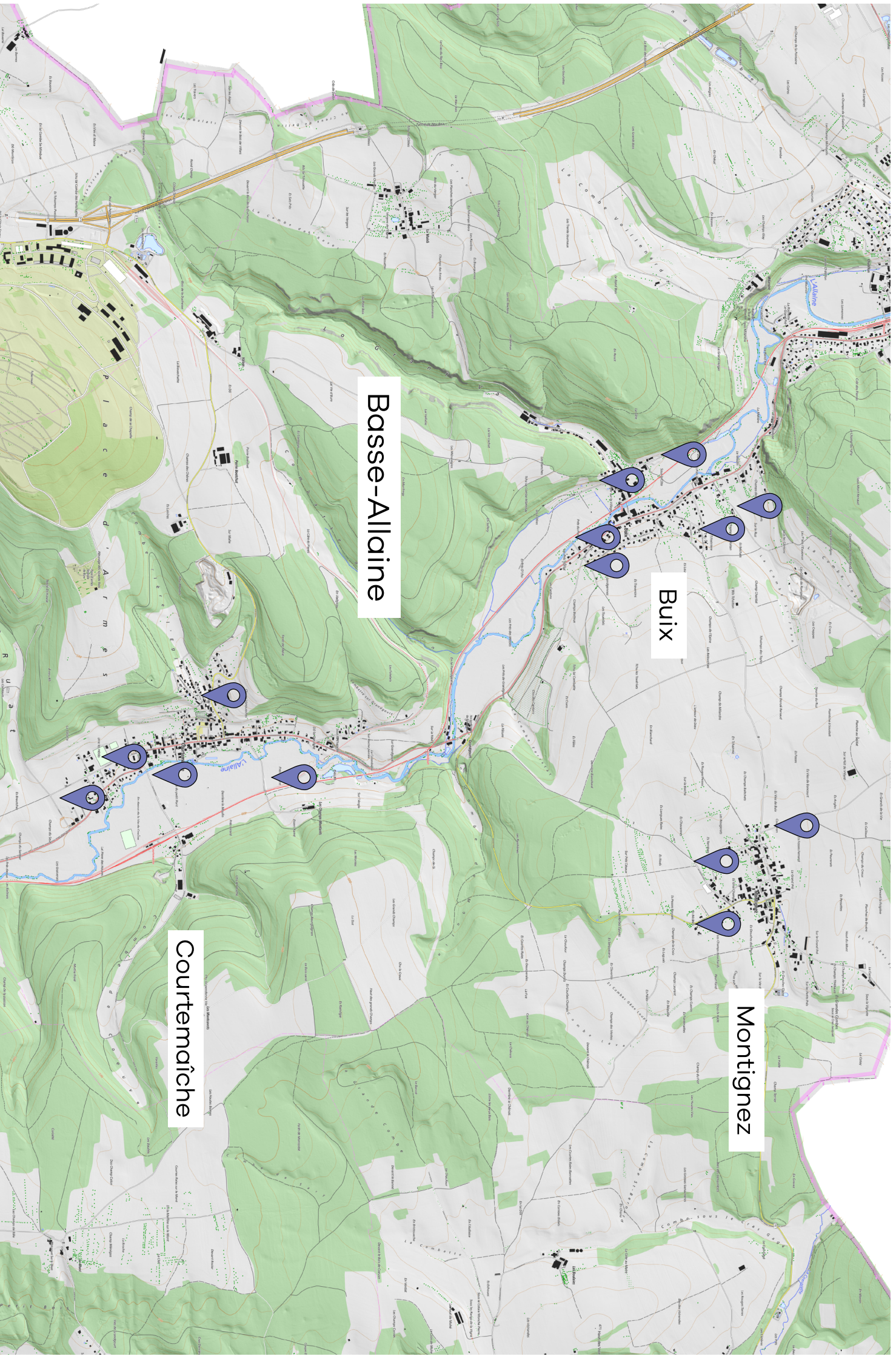
Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

LA LITIÈRE DES CHATS SOUILLÉE PAR LES CROTTES
ET LES URINES DE CHATS DOIT ÊTRE ÉLIMINÉE DANS
LES SACS POUBELLE POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE
ET DE MALADIES INFECTIEUSES.



17. 2001.1



Basse-Alaine

Buisse

Courtemaièche

Montigniez



Comment bien trier ?



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Carton propre
Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7



Flacons en plastique avec bouchon
Dans les sacs officiels de 17 à 110 litres. Egalement dans certains points de vente.



Aluminium et boîtes de conserve
Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Huiles minérales et végétales
Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.
Excepté la graisse à rôtir figée à éliminer avec les ordures ménagères (ex : graisse de coco)



Appareils électriques et électroniques
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



Déchets compostables ménagers
Montignez, Ferme des Petits Prés, Famille Etique : compost et gazon uniquement.
Horaires : mercredi de 14h00 à 19h00 et samedi de 15h00 à 19h00.



Médicaments
Aux points de vente.



Berlingots / Briques à boissons
Dans des sacs poubelle officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent être recyclés avec le carton.



Déchets encombrants combustibles
Pour les 3 villages.
Déchetterie n°4 Courtemaîche



Ordures ménagères sacs SIDP
Containers/Moloks dans les 3 villages.
Points de collecte n°2, 5 et 8.



Bois
Pour les 3 villages.
Déchetterie n°4 Courtemaîche.



Déchets inertes (petites quantités)
Loca, Porrentruy, 032 466 76 66.
Ramseyer SA, Courgenay, 032 471 15 52.
Déchetterie n°4 Courtemaîche.



Papier
Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7



Bois non traité
Branches, déchets de coupe d'arbre, haies, bois propre
Pour les 3 villages.
Déchetterie n°4 Courtemaîche.



Déchets spéciaux des ménages
Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032 466 33 66.



PET
Aux points de vente.



Bois traité
Pour les 3 villages.
Déchetterie n°4 Courtemaîche.



Dépouilles d'animaux
Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079 816 33 67.
Si urgence police tél. 032 465 77 22.



Piles et accumulateurs
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



Capsules Nespresso (aluminium)
Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7



Ferraille (objets métalliques)
Pour les 3 villages.
Déchetterie n°4 Courtemaîche



Plastiques agricoles
Aux centres de tri (voir infos générales).

Les types de déchets



Pneus
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Admis avec les biodéchets, sauf les restes de viande, volaille, poissons ainsi que les os, arêtes et carcasses qui doivent être mis dans les sacs officiels SIDP.



Sagex payants
Déchetterie n°4 Courtemaîche, petits volumes, 160 lt=Fr. 5.--/250 lt=Fr. 7.--, ou sacs de 500lt vendus sur site à Frs. 15.20/sac payable sur place. Pour volumes supérieurs, lors de la tournée des encombrants ou chez Loca SA.



Textiles et chaussures
Lors des collectes.



Tubes lumineux (néon) / LED
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



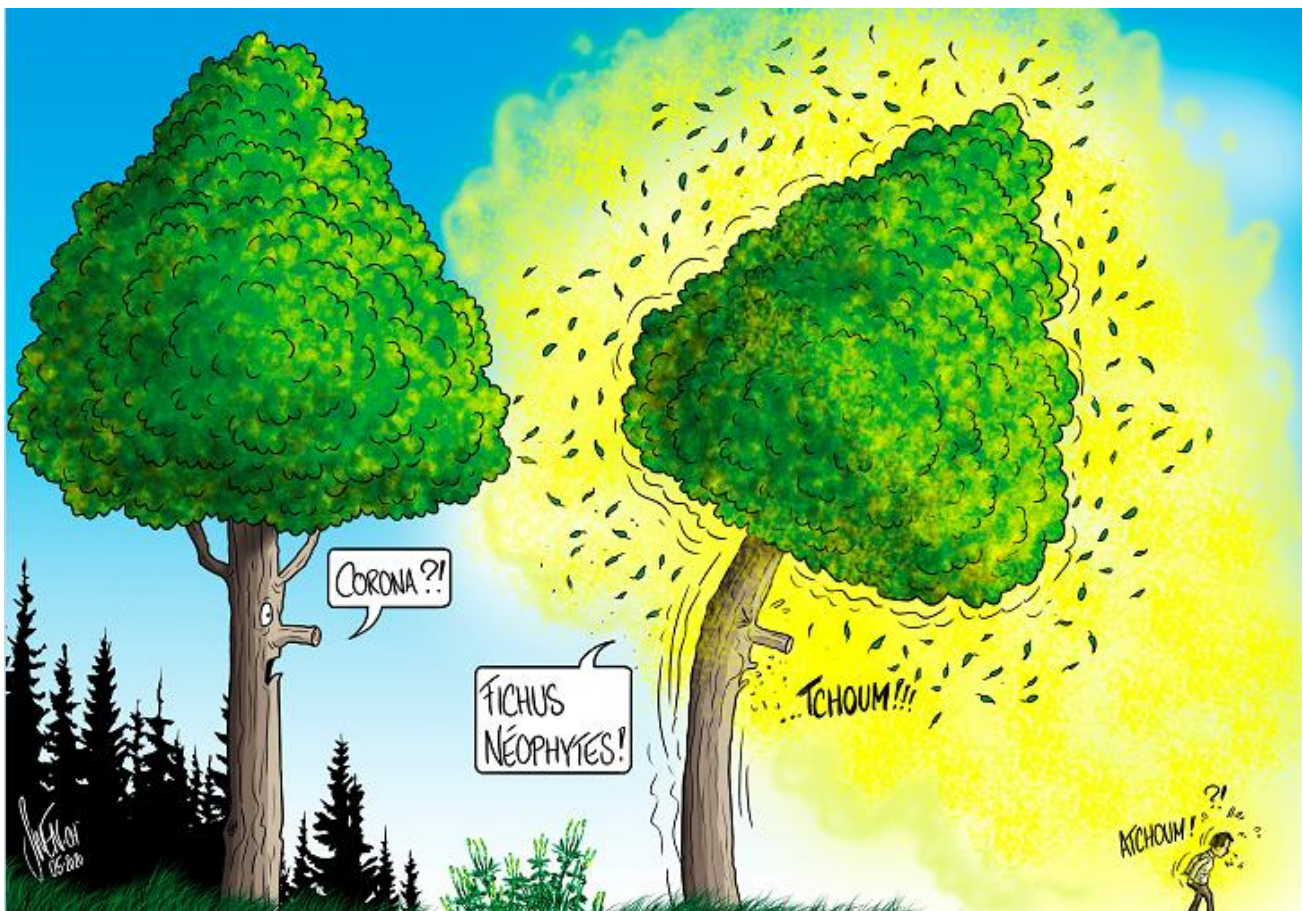
Verre
Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7

Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une
campagne propre !**





DECHETS VERTS - Merci de ne pas jeter vos rebuts de jardin en forêt et de les confier à la déchetterie

Des plantes exotiques, originaires des quatre coins du monde, envahissent en maints endroits la forêt. On les appelle «néophytes». Comme l'écosystème forestier en souffre et qu'il constitue un terrain d'accueil pour ces nouvelles arrivantes en pleine expansion, une lutte systématique est nécessaire. Les néophytes engendrent des coûts considérables pour les propriétaires de forêts.

Toute plante importée après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb est appelée « néophyte », littéralement «nouvelle plante». La pomme de terre en est une. Parmi ces nouvelles venues, seules sont problématiques celles qui sont envahissantes et qui colonisent spontanément des milieux naturels comme la forêt ou les berges de cours d'eau.

Les plantes ornementales exotiques agrémentent et enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles se retrouvent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaine...

Les fleurs s'épanouissent toute la belle saison dans nos jardins. Mais bien des jardiniers amateurs l'ignorent: quoique très beaux, certains végétaux d'ornement venus de loin constituent un sérieux danger. Ils n'ont pas chez nous de concurrents naturels, ils se propagent facilement au-delà des clôtures du jardin et évincent des espèces locales précieuses. Ils propagent aussi des maladies et des parasites. La forêt est particulièrement touchée.

L'effet peut être fatal si de telles néophytes se mêlent à l'écosystème forestier sous forme de déchets de jardin. Une fois dans le milieu naturel, elles sont difficiles, coûteuses à éliminer par les propriétaires et les professionnels forestiers. Stopper la prolifération de ces plantes étrangères est même impossible en certains endroits. Elles s'étendent de manière incontrôlée pour former des peuplements denses privant d'autres plantes, et notamment les jeunes arbres, d'espace et de lumière.

Il ne faut donc pas jeter de déchets de jardin en forêt. Jamais! Même si, visuellement, les résidus de taille se distinguent parfois peu des branchages de la dernière coupe de bois, même s'il ne s'agit pas de néophytes mais de simples déchets de gazon ou de mottes de fleurs de balcon. En effet, ce type de déchets verts est une nuisance pour les forêts, car ils contiennent des fertilisants ou des organismes étrangers tels que des virus, des bactéries ou des champignons qui s'introduisent dans l'écosystème..